

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASES 46 Subventions (35.000 euros) et convention avec l'Association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation L'EPOC (19e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de signer une convention pluriannuelle et d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association L'EPOC, 18 rue Georges THILL 75019 Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association L'EPOC (2021_00108/2021_00113- SIMPA 11386), 18 rue Georges THILL 75019 Paris, une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association L'EPOC pour ses actions santé au titre de l'année 2021.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association l'EPOC pour ses actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2021.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO